

CONTRACTUALISER ET TRANSFÉRER SON INNOVATION | 3.6.

SÉCURISER LE TRAVAIL COLLABORATIF ET LES ACCORDS DE CONSORTIUM



LE 10 JUIN 2010 À TOULOUSE

LE 18 NOVEMBRE 2010 À PARIS

PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Acquérir une meilleure visibilité et compréhension du processus de partenariat
- Assurer la sécurisation et la pérennisation du travail collaboratif

PUBLICS CONCERNÉS

Les acteurs et porteurs de projets du secteur public et privé, des pôles de compétitivité, dirigeants et cadres de direction, chefs de projets, direction études et recherche, chercheurs, chargés de valorisation

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

Sécuriser les innovations

Vous sensibiliser au droit de la PI :

- Innovation & confidentialité
- Sécuriser la R&D pendant la phase précédant le dépôt de demande de brevet
- Protéger les innovations par le brevet.

Vous préparer aux enjeux du partenariat :

- Accord de consortium
- Evaluer les avantages et les inconvénients du partenariat
- Sécuriser ses droits antérieurs.

Travailler en partenariat

Vous préparer au processus de négociation du partenariat :

- Pratiques de négociation
- Accords pré-contractuels
- Accord de consortium
- Accord de concession de licence
- Spécificités des partenariats interculturels.

Vous faciliter la mise en œuvre et anticiper le futur du partenariat :

- Travailler en partenariat
- Propriété et exploitation des résultats
- Anticiper le futur du partenariat
- Outil de gestion des partenariats

Pré-requis

Aucun.

Pédagogie

- Exposés.
- Dialogue avec les intervenants, partage d'expériences.
- Supports pédagogiques et documentation remis aux participants.